

ÉNONCÉ DE RECOMMANDATIONS

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION
SUR L'ORGANISATION DES SOINS ET
SERVICES AUX PERSONNES ÂÎNÉES ET À
LEURS PROCHES

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Déposé par :

L'Appui national - Société de gestion
pour le soutien aux proches aidants

Rédigé par :

Kim Fredricks, conseillère aux régions
et chargée de projets

11 mai 2017

BLOC DE QUESTIONS B

Améliorer la situation des proches aidantes et des proches aidants

Comment le gouvernement du Québec pourrait-il améliorer la situation des proches aidantes et des proches aidants qui soutiennent une personne aînée?

Recommandations générales

Les trois recommandations suivantes ne peuvent être accolées qu'à une question de la consultation du CSF, mais englobent l'ensemble de celles-ci.

- 1. Que l'Assemblée nationale du Québec manifeste solennellement sa propre reconnaissance à l'égard des proches aidants.**
 - Action possible : Après une étude sur le vieillissement, le législateur pourrait apporter une considération législative pour instaurer une reconnaissance du rôle du proche aidant.
 - Exemple concret au Canada : « Manitoba : « En juin 2011, l'Assemblée législative du Manitoba a adopté la *Loi sur la reconnaissance de l'apport des aidants naturels*, faisant du Manitoba la première province canadienne à disposer d'une loi qui reconnaît les aidants naturels. En adoptant cette loi, la province s'est engagée à long terme à appuyer et à reconnaître les précieuses contributions des aidants naturels du Manitoba.
- 2. Que le Gouvernement du Québec adopte une approche interministérielle afin de s'assurer que l'ensemble des programmes et des services gouvernementaux prend pleinement en compte les divers besoins des proches aidants.**
 - Exemple concret : Réalisation du plan d'action intersectoriel MSSS-MFA-Appui
- 3. Que le gouvernement du Québec arrime les orientations et planifications gouvernementales, régionales, municipales et locales en matière de vieillissement global.** Considérant la réalité sociodémographique dans laquelle le Québec est plongé, la province est prête - peut-être même avec un peu de retard - à se doter d'une politique du vieillissement transversale et cohérente entre ces différents axes : social, santé, économie, justice, éducation, fiscalité, emploi, famille, culture et transport.

Question A) Favoriser l'articulation famille-travail des proches aidantes et des proches aidants, et de manière plus large, favoriser leur maintien en emploi.

Recommandations

1. **Nous recommandons de commencer la sensibilisation auprès des employeurs.** Il serait par exemple intéressant, par l'intermédiaire de la Commission des partenaires du marché du travail, de sensibiliser les employeurs aux réalités vécues par les proches aidants travailleurs.

Dans cette optique, il serait pertinent de :

- Développer, à partir de la trousse de ressources produite par le Groupe d'employeurs (PCSEAN), un contenu davantage axé sur l'état de la situation provinciale en la matière, afin de bonifier et de modifier le contenu initial au regard du contexte sociodémographique, sociopolitique et socioéconomique particulier du Québec.
 - Ajouter à ce nouveau contenu une section présentant un portrait des proches aidants, qui démontrerait, entre autres, les conséquences de leurs responsabilités sur leur réalité familiale, professionnelle et économique. Une section spécifique à l'offre québécoise de soutien aux proches aidants y serait également intégrée.
 - Entreprendre une démarche de sensibilisation auprès des employeurs en s'appuyant sur le contenu précédemment développé. Dans une première vague, les plus grands employeurs privés du Québec seraient visés, et particulièrement ceux employant une masse critique de femmes.
 - Élaborer le contenu d'une formation qui serait proposée à tous les paliers d'enseignement postsecondaire en vue de préparer les futurs employés aux défis de la conciliation travail-famille et proche aidance, auxquels ils seront confrontés dans leur vie active. À l'instar de la précédente recommandation, les programmes collégiaux et universitaires qui intéressent majoritairement les femmes devraient être priorités dans le déploiement de cette action.
2. À la suite d'un arrêt de travail pour accompagner un proche ou d'un refus quant à une promotion ou à la diminution des heures de travail, il est crucial d'encourager les hommes et les femmes dans leur réintégration au marché du travail. **Nous suggérons que les proches aidants et les proches aidantes puissent bénéficier d'une période de formation pour réorienter leur carrière ou simplement parfaire leurs connaissances.**
 3. **Reconnaître que le rôle de proche aidant est un réel travail, qui permet de développer des aptitudes et des compétences.**

4. **Accueillir favorablement et valoriser le proche aidant qui se retrouve avec un vide ou un "trou" dans son parcours professionnel.** Du moins, les employeurs devraient envisager ces candidatures au même titre que celles des autres postulants.
5. **Que les employeurs intègrent la question des proches aidants dans toutes les politiques, les mesures et les activités de promotion reliées à la conciliation travail-famille (CTF).** Pour faciliter cette intégration, des partenariats avec les organismes promoteurs de la CTF devraient être établis, par exemple, en encourageant les organismes favorisant l'employabilité des femmes. Ceux-ci offrent des services globaux, qui prennent en compte toutes les dimensions de la vie de la personne. De plus, ces organismes mènent des activités complémentaires en CTF.

Question B) Lutter contre l'appauvrissement des personnes aidantes qui s'occupent d'un proche à temps plein.

Recommandations

1. **Des efforts de promotions et de bonification des programmes à l'intention des proches aidants doivent être déployés.** Notamment sur les aides étatiques directes telles que : la prestation de compassion de l'assurance-emploi, le crédit d'impôt fédéral pour aidants naturels, le crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel, etc.
2. **Soutenir le milieu communautaire et associatif adéquatement** afin qu'il dispose de moyens pour épauler les aînés et leurs proches aidants dans leur quête de services et d'informations.
3. **Prendre en compte la réalité des familles moins nombreuses, leur éclatement moral et géographique dans l'établissement des barèmes de soutiens étatiques** (voies directes et indirectes) à l'égard de la prise en charge des aînés en perte d'autonomie.
4. **Les recommandations présentées à la question précédente sont pertinentes pour la question B également** (voir Question A, recommandations 1 à 5).

Question C) Lutter contre l'épuisement des proches aidantes et des proches aidants.

Recommandations | Prévention

1. **Développer une meilleure connaissance des diverses réalités des personnes qui jouent le rôle de proches aidants**, selon le type de clientèles aidées par ces personnes par exemple.
2. **Reconnaître, dans le Réseau et de la santé et des services sociaux, que les proches aidants sont les experts de leurs réalités et agir auprès d'eux de façon à solliciter et soutenir leur collaboration. Plus que ça, les ressources doivent engager et maintenir le partenariat avec l'aidant** dans l'établissement des plans d'intervention et de services individualisés et dans le continuum de soins à apporter à la personne âgée soutenue afin d'éviter leur épuisement et de respecter leurs souhaits et leurs limites.
3. **Implanter un outil d'évaluation des besoins** des personnes agissant comme proches aidants le plus rapidement possible dans le Réseau de la santé et des services sociaux et systématiser l'utilisation d'outils comme la grille Zarit (**inventaire du fardeau de l'aidant**) ou le DACAN, un **outil de dépistage de l'abus chez les proches aidants**.
4. **Développer une offre de services de répit** pour les proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie, **de façon concertée et visant la complémentarité** entre les partenaires de la communauté, les familles et les ressources du Réseau de la santé et des services sociaux.

Question D) Favoriser l'intégration, par les intervenantes et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, des personnes proches aidantes aux différentes étapes de la trajectoire de la personne âgée.

Recommandations | Valorisation; public cible = équipes de soins

1. **Que les équipes de soins** (en particulier les infirmières, les pharmaciens, les travailleurs sociaux et les aides à domicile) **soient formées et outillées à collaborer avec les aidants** afin qu'elles les évaluent, les réfèrent et les outillent, et ce, dès le début de leur parcours.
2. **Soutenir et promouvoir les activités de formation initiale et continue destinées aux membres d'équipes de soins et aux concepteurs des protocoles de soins.**
Exemple : Promotion des formations sur le site du MSSS « Alzheimer et maladies apparentées.

3. Développer des partenariats avec le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec les syndicats et les organismes responsables des programmes de formation de l'ensemble des groupes professionnels impliqués.
4. Des activités de rayonnement devraient être orchestrées afin de mettre en valeur des leaders dans chacun des groupes professionnels qui auraient adopté les pratiques souhaitées.

Question E) Encourager les hommes à assumer une plus grande part du travail de soins aux personnes âgées de leur entourage et, plus largement, favoriser un partage des tâches égalitaires et non stéréotypées.

Recommandations | Valorisation; public cible = Entourage

1. **Participer à une campagne grand public, des activités régulières dans les médias, sur le web et dans les médias sociaux.** Ces actions permettent de sensibiliser et d'inciter les membres des familles proches (femmes, hommes, toutes générations) à participer à certaines tâches quotidiennes de l'aidant, lui communiquer leur reconnaissance, et lui offrir du répit.

En conclusion

L'Appui national pour les proches aidants d'aînés – Société de gestion vous remercie de l'invitation à participer à cette démarche. Nous sommes heureux de vous confirmer, par ailleurs, que nous serons présents lors de la rencontre de consultation qui se tiendra à Montréal le 2 juin prochain.

Pour plus de détails et de précisions quant à nos recommandations sur la proche aidance au féminin, vous pouvez consulter notre avis déposé au Secrétariat à la condition féminine en janvier 2016 :

http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/memoires/appui_national_societe_gestion_pour_soutien_aux_proches_aidants.pdf

En terminant, l'Appui national vous souhaite le meilleur succès dans cette démarche de consultation.